بسم الله الرحمن الرحيم

Brève biographie de l'exégète Al-Hâfizh Ibn Kathîr

'Imâd Ad-Dîn Abû Al-Fidâ' Ismâ'îl Ibn 'Umar Ibn Kathîr Al-Kurashî Al-Basrawî naquit en 701 de l'hégire (1302 apr. J.-C.) à Mijdal, un village dans la province de Busrâ, au sud de Damas.

Son père, Shihâb Ad-Dîn Abû Hafs 'Umar Ibn Kathîr, était un juriste et prédicateur, hélas, il mourut alors que son fils n'était encore qu'un jeune enfant. Ibn Kathîr fut donc élevé par son frère, Kamâl Ad-Dîn 'Abdu-l-Wahhâb, avec lequel il se rendit à Damas. Là-bas, il suivit des études religieuses et acheva la mémorisation du Coran à l'âge de vingt ans. Il s'intéressa également aux narrations prophétiques.

Ibn Kathîr eut pour maître Burhân Ad-Dîn Al-Fizârî ainsi que Kamâl Ad-Dîn Ibn Qâdî Shuhba. Il fréquenta également Al-Hâfizh Al-Mizzî, un savant du hadith en Egypte.

Il fut aussi le disciple du grand Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyya.

Les éloges ne manquent pas à son sujet et nombreux sont ceux qui le qualifient de référence en termes de hadiths et d'exégèse.

Il fut l'auteur de plusieurs ouvrages, dont la célèbre exégèse sur laquelle nous nous sommes basés ici, intitulée *Tafsîr Al-Qur'ân Al-'Azhîm*, mais aussi du livre d'histoire *Al-Bidâya wa-n-Nihâya* et d'un résumé de la biographie du Prophète ﷺ.

En fin de vie, il souffrit de cécité avant de décéder en l'an 774 de l'hégire (1373 apr. J.-C.), puisse Allah l'accueillir en Son infinie miséricorde !

Préface d'Ibn Kathîr

Louange à Allah qui a commencé Son Livre par la louange en disant :

﴿ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ۝٢ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ ۝٣ مَٰلِكِ يَوْمِ ٱلدِّينِ ۝٤ ﴾

﴿ (...) **Louange à Allah, Seigneur de l'univers. Le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux, le Souverain du Jour de la Rétribution.** (...) ﴾[6], qui a commencé Sa création par la louange en disant :

﴿ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَجَعَلَ ٱلظُّلُمَٰتِ وَٱلنُّورَ ثُمَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِرَبِّهِمْ يَعْدِلُونَ ۝١ ﴾

﴿ **Louange à Allah qui a créé les cieux et la Terre, et établi les ténèbres et la lumière. Malgré cela, les mécréants donnent des égaux à leur Seigneur.** ﴾[7], et qui l'en a achevée par la louange en disant, après avoir mentionné le sort des gens du Paradis et ceux de l'Enfer :

﴿ وَتَرَى ٱلْمَلَٰٓئِكَةَ حَآفِّينَ مِنْ حَوْلِ ٱلْعَرْشِ يُسَبِّحُونَ بِحَمْدِ رَبِّهِمْ ۖ وَقُضِىَ بَيْنَهُم بِٱلْحَقِّ وَقِيلَ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ۝٧٥ ﴾

﴿ **Et tu verras les anges faisant cercle autour du Trône, célébrant les louanges de leur Seigneur et Le glorifiant. Et il sera jugé entre eux en toute équité, et l'on dira : « Louange à Allah, Seigneur de l'univers... »** ﴾[8] Le Très-Haut a dit :

﴿ وَهُوَ ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۖ لَهُ ٱلْحَمْدُ فِى ٱلْأُولَىٰ وَٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَلَهُ ٱلْحُكْمُ وَإِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ۝٧٠ ﴾

﴿ **C'est lui Allah. Pas de divinité digne d'adoration à part Lui. A Lui la louange ici-bas comme dans l'au-delà. A Lui appartient le jugement. Et vers Lui vous serez ramenés.** ﴾[9] A Lui appartient donc la louange pour la première et la dernière, c'est-à-dire pour tout ce qu'Il a créé et ce qu'Il créera. Il est le Digne de louange pour tout cela comme il est dit dans cette invocation : **« Ô Allah, notre Seigneur, à Toi les louanges, autant de louanges pour remplir les cieux et la Terre et ce que Tu veux encore ! »**[10]

---

[6] S1 V2-4.
[7] S6 V1.
[8] S39 V75.
[9] S28 V70.
[10] Muslim (1/343).

Et louange à Allah qui a envoyé Ses Messagers

﴿ مُّبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَى اللَّهِ حُجَّةٌ بَعْدَ الرُّسُلِ ﴾

« (...) en tant qu'annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des Messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah (...) »[11] Le dernier de Ses Envoyés fut le Prophète illettré, arabe et mecquois qui guida vers la plus claire des voies. Il l'a envoyé à toutes Ses créatures, hommes et djinns, du moment de son avènement jusqu'à la fin des temps. Allah a dit :

﴿ قُلْ يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنِّي رَسُولُ اللَّهِ إِلَيْكُمْ جَمِيعًا الَّذِي لَهُ مُلْكُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ لَا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ يُحْيِي وَيُمِيتُ فَآمِنُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ النَّبِيِّ الْأُمِّيِّ الَّذِي يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَكَلِمَاتِهِ وَاتَّبِعُوهُ لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿١٥٨﴾ ﴾

« Dis : « Ô gens ! Je suis pour vous tous le Messager d'Allah, à qui appartient la royauté des cieux et de la Terre. Pas de divinité digne d'adoration à part Lui. Il donne la vie et Il donne la mort. Croyez donc en Allah, en Son Messager, le Prophète illettré qui croit en Allah et en Ses paroles. Et suivez-le afin d'être bien guidés. » »[12] Le Très-Haut a dit aussi :

﴿ لِأُنذِرَكُم بِهِ وَمَن بَلَغَ ﴾

« (...) pour que, par lui, je vous avertisse, vous et tous ceux qu'il atteindra (...). »[13] Celui donc auquel ce Coran parvient, Arabe ou non Arabe, noir ou rouge, Homme ou djinn, doit le prendre comme avertisseur. Le Très-Haut dit :

﴿ وَمَن يَكْفُرْ بِهِ مِنَ الْأَحْزَابِ فَالنَّارُ مَوْعِدُهُ ﴾

« (...) quiconque d'entre les factions n'y croit pas aura le Feu comme rendez-vous. (...) »[14] Ainsi, celui qui renie le Coran parmi ceux que nous avons mentionnés aura le Feu pour destinée. Le Très-Haut a dit :

﴿ فَذَرْنِي وَمَن يُكَذِّبُ بِهَٰذَا الْحَدِيثِ سَنَسْتَدْرِجُهُم مِّنْ حَيْثُ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٤٤﴾ ﴾

« Laisse-Moi donc avec ceux qui traitent de mensonge ce discours ; Nous allons les mener graduellement [à leur perte] à leur insu ! »[15]

---

[11] S4 V165.
[12] S7 V158.
[13] S6 V19.
[14] S11 V17.
[15] S68 V44.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **J'ai été envoyé aux rouges et aux noirs.** » C'est-à-dire les hommes et les djinns, selon Mujâhid. [16]

Le Messager d'Allah ﷺ fut envoyé aux deux genres sensés, les hommes comme les djinns, leur transmettant ce qu'Allah lui a révélé dans ce saint Livre qui n'est atteint par

﴿ لَّا يَأْتِيهِ ٱلْبَٰطِلُ مِنۢ بَيْنِ يَدَيْهِ وَلَا مِنْ خَلْفِهِۦ ۖ تَنزِيلٌ مِّنْ حَكِيمٍ حَمِيدٍ ﴿٤٢﴾ ﴾

﴿ le faux [d'aucune part], ni par devant ni par derrière ; c'est une révélation émanant d'un Sage, digne de louange. ﴾[17]

L'ordre de méditer sur le Coran

Par le Coran, le Messager d'Allah ﷺ les a informés qu'Allah les exhorte à méditer dessus. Le Très-Haut a dit :

﴿ أَفَلَا يَتَدَبَّرُونَ ٱلْقُرْءَانَ ۚ وَلَوْ كَانَ مِنْ عِندِ غَيْرِ ٱللَّهِ لَوَجَدُوا۟ فِيهِ ٱخْتِلَٰفًا كَثِيرًا ﴿٨٢﴾ ﴾

﴿ Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions ! ﴾[18] Et Il a dit :

﴿ كِتَٰبٌ أَنزَلْنَٰهُ إِلَيْكَ مُبَٰرَكٌ لِّيَدَّبَّرُوٓا۟ ءَايَٰتِهِۦ وَلِيَتَذَكَّرَ أُو۟لُوا۟ ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿٢٩﴾ ﴾

﴿ [Voici] un Livre béni que Nous t'avons révélé, afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent ! ﴾[19] Il a aussi dit :

﴿ أَفَلَا يَتَدَبَّرُونَ ٱلْقُرْءَانَ أَمْ عَلَىٰ قُلُوبٍ أَقْفَالُهَآ ﴿٢٤﴾ ﴾

﴿ Ne méditent-ils pas sur le Coran ? Ou y a-t-il des cadenas sur leurs cœurs ? ﴾ [20]

Les ulémas sont donc tenus de dégager les sens des paroles d'Allah et les expliquer en les cherchant à leur source, les apprendre et les enseigner, comme a dit le Très-Haut :

﴿ وَإِذْ أَخَذَ ٱللَّهُ مِيثَٰقَ ٱلَّذِينَ أُو۟تُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ لَتُبَيِّنُنَّهُۥ لِلنَّاسِ وَلَا تَكْتُمُونَهُۥ فَنَبَذُوهُ وَرَآءَ ظُهُورِهِمْ وَٱشْتَرَوْا۟ بِهِۦ ثَمَنًا قَلِيلًا ۖ فَبِئْسَ مَا يَشْتَرُونَ ﴿١٨٧﴾ ﴾

---

[16] Ahmad (5/145).
[17] S41 V42.
[18] S4 V82.
[19] S38 V29.
[20] S47 V24.

﴿ Allah prit, de ceux auxquels le Livre était donné, cet engagement : « Exposez-le, certes, aux gens et ne le dissimulez pas ! » Mais ils l'ont jeté derrière leur dos et l'ont vendu à vil prix. Quel mauvais commerce ils ont fait ! ﴾[21]

Et Il a dit :

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ يَشْتَرُونَ بِعَهْدِ ٱللَّهِ وَأَيْمَٰنِهِمْ ثَمَنًا قَلِيلًا أُوْلَٰٓئِكَ لَا خَلَٰقَ لَهُمْ فِى ٱلْءَاخِرَةِ وَلَا يُكَلِّمُهُمُ ٱللَّهُ وَلَا يَنظُرُ إِلَيْهِمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ وَلَا يُزَكِّيهِمْ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٧٧﴾ ﴾

﴿ Ceux qui vendent à vil prix leur engagement avec Allah ainsi que leurs serments n'auront aucune part dans l'au-delà, et Allah ne leur parlera pas, ni les regardera, au Jour de la Résurrection, Il ne les purifiera pas et ils auront un châtiment douloureux. ﴾[22] Allah le Très-Haut a ainsi blâmé les gens du Livre qui nous ont précédés en raison de leur détournement du Livre divin qui leur fut révélé, leur attachement au bas monde et ses biens qu'ils amassent, et l'intérêt qu'ils portent à autre chose que les prescriptions contenues dans le Livre d'Allah auxquelles ils ne se conforment point.

Nous, musulmans, devons donc nous abstenir de ce pour quoi Allah les a blâmés, et nous conformer à Ses prescriptions comme le fait d'apprendre le Livre qu'Il nous a révélé, l'enseigner, méditer dessus et l'expliquer. Le Très-Haut a dit :

﴿ ۞ أَلَمْ يَأْنِ لِلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَن تَخْشَعَ قُلُوبُهُمْ لِذِكْرِ ٱللَّهِ وَمَا نَزَلَ مِنَ ٱلْحَقِّ وَلَا يَكُونُوا۟ كَٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ مِن قَبْلُ فَطَالَ عَلَيْهِمُ ٱلْأَمَدُ فَقَسَتْ قُلُوبُهُمْ ۖ وَكَثِيرٌ مِّنْهُمْ فَٰسِقُونَ ﴿١٦﴾ ٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ يُحْىِ ٱلْأَرْضَ بَعْدَ مَوْتِهَا ۚ قَدْ بَيَّنَّا لَكُمُ ٱلْءَايَٰتِ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿١٧﴾ ﴾

﴿ Le moment n'est-il pas venu pour ceux qui ont cru, que leurs cœurs s'humilient à l'évocation d'Allah et devant ce qui est révélé de la vérité ? Et [qu'ils ne soient] pas pareils à ceux qui ont reçu le Livre avant eux. Ceux-ci trouvèrent le temps assez long et leurs cœurs s'endurcirent, et beaucoup d'entre eux sont pervers. Sachez qu'Allah redonne la vie à la terre une fois morte. Certes, Nous vous avons exposé les preuves clairement afin que vous raisonniez. ﴾[23]

---

[21] S3 V187.
[22] S3 S77.
[23] S57 V16-17.

Ayant mentionné ce dernier verset avant le précédent, Allah nous fait remarquer que tout comme Il redonne la vie à la terre une fois morte, Il adoucit les cœurs par la foi et la guidée, après avoir été endurcis par les péchés et les désobéissances. Certes, c'est en Allah que nous espérons et c'est Lui que nous implorons pour nous accorder cela ; certes Il est Généreux et Noble !

Les principes de l'exégèse

On pourrait se demander quelle est la meilleure méthode pour faire l'exégèse du Coran ? La réponse est que la méthode la plus juste pour le faire est d'expliquer le Coran par le Coran. En effet, ce qui y est exposé de façon générale à un endroit, on le trouve plus détaillé ailleurs. Et si on éprouve du mal à faire cela, il y a la sunna : elle explique le Coran et l'éclaircit. Allah le Très-Haut a dit :

﴿ إِنَّآ أَنزَلْنَآ إِلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ بِٱلْحَقِّ لِتَحْكُمَ بَيْنَ ٱلنَّاسِ بِمَآ أَرَىٰكَ ٱللَّهُ ۚ وَلَا تَكُن لِّلْخَآئِنِينَ خَصِيمًا ﴿١٠٥﴾ ﴾

« Nous avons fait descendre vers toi le Livre avec la vérité, pour que tu juges entre les gens, selon ce qu'Allah t'a appris. Et ne te fais pas l'avocat des traîtres. »[24] Et Il a dit :

﴿ وَمَآ أَنزَلْنَا عَلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ إِلَّا لِتُبَيِّنَ لَهُمُ ٱلَّذِى ٱخْتَلَفُوا۟ فِيهِ ۙ وَهُدًى وَرَحْمَةً لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿٦٤﴾ ﴾

« Et Nous ne t'avons révélé le Livre qu'afin que tu les éclaires quant au motif de leur dissension, et pour qu'il soit un guide et une miséricorde pour des gens croyants. »[25] Il a dit aussi :

﴿ وَأَنزَلْنَآ إِلَيْكَ ٱلذِّكْرَ لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ مَا نُزِّلَ إِلَيْهِمْ وَلَعَلَّهُمْ يَتَفَكَّرُونَ ﴿٤٤﴾ ﴾

« (...) Et vers toi, Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a révélé pour eux et afin qu'ils réfléchissent. »[26] Le Messager d'Allah ﷺ a dit à cet égard : **« Certes on m'a accordé le Coran et ce qui lui est semblable. »**[27] C'est-à-dire la sunna. En effet, la sunna aussi lui parvenait par révélation comme le Coran si ce n'est qu'on ne la récite pas comme ce dernier.

---

[24] S4 V105.
[25] S16 V64.
[26] S16 V44.
[27] Ahmad (4/131).

En somme, il faut chercher l'exégèse du Coran dans le Coran lui-même, et si on ne la trouve pas, on la cherche dans la sunna. Si l'explication n'est trouvée ni dans le Coran ni dans la sunna, il faut consulter alors les récits des compagnons, car ils en sont mieux informés, du fait d'avoir connu les contextes et les circonstances [de révélation] par lesquels ils se caractérisent, et de par leur parfaite compréhension, leur savoir authentique et leurs œuvres pies, notamment les ulémas et les distingués parmi eux, à l'image des califes et des imams bien guidés, ainsi que 'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd ﷺ.

L'imam Abû Ja'far Ibn Jarîr rapporte que 'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd a dit : « Par Celui en dehors de qui il n'y a aucune autre divinité digne d'adoration ! Aucun verset coranique n'a été révélé sans que je ne sache au sujet de qui il a été révélé, et où il a été révélé. Si je connaissais quelqu'un de mieux informé du Livre d'Allah que moi et qu'on pouvait se rendre auprès de lui au moyen d'une monture, je m'y rendrais. »[28]

Il y a aussi l'océan du savoir, 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Abbâs, le cousin paternel du Messager d'Allah ﷺ, devenu interprète du Coran grâce à la bénédiction de l'invocation du Messager d'Allah ﷺ faite pour lui en disant : **« Ô Allah ! Instruis-le en religion et apprends-lui l'interprétation [du Coran] ! »**[29]

Ibn Jarîr rapporte que 'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd a dit : « Certes, l'interprète du Coran est Ibn 'Abbâs ! »[30] Ibn Mas'ûd est décédé en l'an trente-deux de l'hégire et 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Abbâs a vécu après lui trente-six ans. Donc imaginons le savoir qu'il a pu acquérir depuis la mort d'Ibn Mas'ûd.

Al-A'mash a dit, d'après Abû Wâ'il : « 'Alî désigna 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Abbâs pour diriger la saison du pèlerinage et celui-ci fit un prêche aux gens. Durant ce prêche, il récita la sourate Al-Baqara - ou la sourate An-Nûr, selon une autre version - et en fit une exégèse telle que si les Romains, les Turcs ou les Daylamites l'entendaient, ils auraient embrassé l'islam. »[31] C'est pour cela que la majeure partie de l'exégèse d'Ismâ'îl Ibn 'Abdi-r-Rahmân As-Suddî Al-Kabîr est tirée de ce que rapportent ces deux hommes, à savoir Ibn Mas'ûd et Ibn 'Abbâs. Mais parfois il lui arrive de rapporter d'eux ce qu'ils ont raconté des récits des gens du Livre qui furent d'ailleurs autorisés par le Messager d'Allah ﷺ lorsqu'il a dit : **« Transmettez de ma part ne serait-ce qu'un verset, et rapportez les récits des Banû Isrâ'îl sans gêne, et quiconque m'attribue des mensonges, qu'il prenne sa place en Enfer ! »**[32] C'est pour

---

[28] At-Tabarî (1/80).
[29] *Fath Al-Bârî* (1/205).
[30] At-Tabarî (1/90). La chaîne de transmission de ce passage est authentique.
[31] At-Tabarî (1/81).
[32] *Fath Al-Bârî* (6/572). Rapporté par Al-Bukhârî d'après 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Amr.

cette raison que 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Amr a mis la main sur deux charges de livres des gens du Livre desquels il rapportait en vertu de l'autorisation comprise dans ce hadith.

Le statut des récits israélites

Cela dit, les récits israélites doivent être cités pour consolider des preuves (du Coran et de la sunna) et non comme preuves en soi. Ils sont de trois types : le premier est avéré en vertu des preuves que nous avons qui attestent de son authenticité. Le deuxième est apocryphe compte tenu de ce que nous avons qui prouve cela et qui s'y oppose. Le troisième est neutre, il n'appartient à aucun des deux types ; on ne peut ni lui prêter foi ni le renier, mais on peut tout de même le rapporter, comme nous l'avons indiqué précédemment. La majorité des récits de ce dernier type n'a aucun intérêt religieux. Ils mentionnent, par exemple, les noms et le nombre des gens de la Caverne (Al-Kahf) et la couleur de leur chien, ainsi que le type d'arbre duquel le bâton de Mûsâ était extrait, les espèces d'oiseaux qu'Allah a ressuscités pour Ibrâhîm, la partie de la vache par laquelle fut frappé l'homme tué, l'espèce d'arbre à partir duquel Allah S'est adressé à Mûsâ, ainsi que d'autres choses qui n'ont pas été divulguées par Allah dans le Coran, car elles n'ont aucun intérêt mondain ou religieux.

Le statut de l'exégèse des Tâbi'ûn[33]

Lorsqu'on n'arrive pas à trouver l'exégèse d'un passage dans le Coran, ni dans la sunna ni chez les compagnons, il convient de savoir que nombre d'ulémas se sont tournés vers les commentaires des Tâbi'ûn, à l'image de Mujâhid Ibn Jabr qui fut un exégète exemplaire.

Selon Muhammad Ibn Ishâq, Abbân Ibn Sâlih leur rapporta que Mujâhid dit : « J'ai exposé le Coran à Ibn 'Abbâs à trois reprises du début à la fin en s'arrêtant à chacun de ses versets pour l'interroger à son sujet. »[34] Ibn Jarîr rapporte de son côté qu'Ibn Abî Mulayka dit : « J'ai vu Mujâhid interroger Ibn 'Abbâs au sujet de l'exégèse du Coran en portant ses tablettes. Ibn 'Abbâs lui demandait alors d'écrire, et il en fut ainsi jusqu'à l'avoir interrogé sur l'exégèse entière. »[35] Sufyân Ath-Thawrî disait à cet égard : « Si l'exégèse te parvient de la part de Mujâhid, alors contente-toi de cela. »[36]

---

[33] Il s'agit de la génération de musulmans qui ont vécu au temps des compagnons et les ont côtoyés, mais qui n'ont pas connu le Messager d'Allah ﷺ de son vivant.
[34] At-Tabarî (1/91).
[35] At-Tabarî (1/90).
[36] At-Tabarî (1/91).

A l'instar de Sa'îd Ibn Jubayr, 'Ikrima l'esclave affranchi d'Ibn 'Abbâs, 'Atâ' Ibn Abî Rabâh, Al-Hasan Al-Basrî, Masrûq Ibn Al-Ajda', Sa'îd Ibn Al-Musayyab, Abû Al-'Âliya, Ar-Rabî' Ibn Anas, Qatâda, Ad-Dahhâk Ibn Muzâhim, ainsi que leurs semblables parmi les Tâbi'ûn et ceux qui les ont suivis, leurs commentaires sont souvent cités à propos de certains versets. Il arrive parfois que leurs propos soient différents, ce qui pourrait faire croire au profane qu'il s'agit d'une divergence, le menant ainsi à en parler à tort et à travers. Mais ce n'est pas du tout le cas, car certains d'entre eux expriment la même idée avec des termes équivalents ou corrélatifs, et d'autres l'expriment avec des termes adéquats. Cependant, toutes ces expressions visent le même sens, généralement. Que les doués d'intelligence y prêtent donc attention, et c'est Allah qui nous guide !

L'exégèse par opinion personnelle

Interpréter le Coran par sa propre opinion est illicite. En ce sens, Muhammad Ibn Jarîr rapporte, d'après Ibn 'Abbâs, que le Prophète ﷺ a dit : **« Celui qui interprète le Coran par sa propre opinion ou sans connaissance, qu'il prenne sa place en Enfer ! »**[37]

S'abstenir d'interpréter ce qu'on ne sait pas

Les prédécesseurs pieux (salaf) se gardaient d'interpréter ce dont ils n'avaient pas de connaissance. A ce sujet, Ibn Jarîr rapporte, d'après Abû Ma'mar, qu'Abû Bakr As-Siddîq ﷺ a dit : « Quelle terre me portera et quel ciel m'ombragera si je dis à propos du Livre d'Allah ce que je ne sais pas ? »[38] On rapporte aussi, d'après Anas, que 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ récita le verset suivant à partir du Minbar :

﴿ وَفَٰكِهَةً وَأَبًّا ﴿٣١﴾ ﴾

﴿ **fruits et herbages** ﴾[39], avant de dire : « Nous connaissons les fruits, mais qu'est-ce qu'Al-Abb (herbages) ? » Puis il se dit : « 'Umar ! C'est cela l'abus ! »[40] Il se pourrait que 'Umar voulait découvrir le comment du Abb, car le fait qu'il s'agisse d'une plante qui pousse dans la terre est évident, comme l'attestent les paroles d'Allah suivantes :

﴿ فَأَنۢبَتْنَا فِيهَا حَبًّا ﴿٢٧﴾ وَعِنَبًا وَقَضْبًا ﴿٢٨﴾ ﴾

---

[37] At-Tabarî (1/71). *Tuhfat Al-Ahwadhî* (8/177), An-Nasâ'î (114), Abû Dâwud (4/423). At-Tirmidhî le qualifie de hasan.
[38] At-Tabarî (1/78).
[39] S80 V31.
[40] At-Tabarî (24/229).

﴿ ...et y faisons pousser grains, vignobles et légumes... ﴾[41]

Selon Ibn Jarîr, Ibn Abî Mulayka rapporte qu'Ibn 'Abbâs fut interrogé au sujet d'un verset,- si la question était posée à l'un d'entre vous, il aurait donné son avis - mais il refusa de donner son sentiment.[42] Toujours selon Ibn Jarîr, Ibn Abî Mulayka rapporte qu'un homme interrogea Ibn 'Abbâs au sujet du verset :

﴿ يَوْمٍ كَانَ مِقْدَارُهُۥٓ أَلْفَ سَنَةٍ ﴾

﴿ (...) un jour équivalant à mille ans (...). ﴾[43] Mais Ibn 'Abbâs lui demanda à son tour ce que voulait dire le verset :

﴿ يَوْمٍ كَانَ مِقْدَارُهُۥ خَمْسِينَ أَلْفَ سَنَةٍ ﴿٤﴾ ﴾

﴿ (...) un jour dont la durée est de cinquante mille ans. ﴾[44]

L'homme dit alors : « Je t'ai interrogé pour avoir une explication ! » Ibn 'Abbâs répondit : « Ce sont deux jours qu'Allah a cités dans Son Livre et dont Allah seul en a connaissance. » Il répugna à parler de ce qu'il ignorait au sujet du Livre d'Allah.[45]

Al-Layth rapporte, d'après Yahyâ Ibn Sa'îd, que Sa'îd Ibn Al-Musayyab ne parlait que de ce qu'il savait du Coran.[46] Ayyûb, Ibn 'Awn et Hishâm Ad-Distiwâ'î rapportent que Muhammad Ibn Sîrîn a dit : « J'ai interrogé 'Ubayda [As-Salmânî] au sujet d'un verset coranique et il a répondu : "Ceux qui ont connaissance des circonstances de révélation du Coran ne sont plus de ce monde. Crains donc Allah et sois droit !" »[47] Ash-Sha'bî rapporte que Masrûq a dit : « Gardez-vous de faire l'exégèse, car il s'agit de rapporter à propos d'Allah. »[48]

Ces récits authentiques des compagnons et des imams prédécesseurs pieux démontrent leur abstention à s'engager dans l'exégèse sans savoir. Quant à ceux qui s'y engageaient en ayant les connaissances linguistiques et religieuses requises, nul grief contre eux. C'est pour cette raison d'ailleurs que les commentaires de ces derniers concernant l'exégèse furent rapportés,

---

[41] S80 V27-28.
[42] At-Tabarî (1/86). La chaîne de transmission de ce récit est authentique.
[43] S32 V5.
[44] S70 V4.
[45] At-Tabarî (23/602).
[46] At-Tabarî (1/86).
[47] At-Tabarî (1/86).
[48] At-Tabarî (1/86).

sans aucune contradiction, car ils ont abordé ce qu'ils savaient et se sont abstenus de ce qu'ils ignoraient. C'est ce que tout le monde doit faire, car comme il est obligatoire de se taire sur ce que l'on ignore, il faut parler de ce qu'on sait lorsqu'on nous le demande. Allah a dit à cet égard :

﴿ لَتُبَيِّنُنَّهُۥ لِلنَّاسِ وَلَا تَكْتُمُونَهُۥ ﴾

﴿ (...) Exposez-le, certes, aux gens et ne le dissimulez pas ! (...) ﴾ [49]

Le hadith suivant aussi en parle, rapporté selon diverses chaînes de transmission : **« Quiconque est sollicité pour un savoir qu'il détient mais le dissimule se verra bridé par une bride en feu le Jour de la Résurrection. »** [50]

Les types d'exégèse du Coran

Ibn 'Abbâs dit : « L'exégèse [du Coran] est de quatre types : l'exégèse que les Arabes connaissent grâce à leur langue, l'exégèse que tout le monde est tenu de connaître, l'exégèse que les savants connaissent et l'exégèse que seul Allah connaît. » [51]

Les sourates mecquoises et médinoises

Hammâm rapporte que Qatâda a dit : « Les sourates qui furent révélées à Médine sont : Al-Baqara (La Vache), Âl 'Imrân (La Famille de 'Imrân), An-Nisâ' (Les Femmes), Al-Mâ'ida (La Table), Barâ'a (Le Repentir), Ar-Ra'd (Le Tonnerre), An-Nahl (Les Abeilles), Al-Hajj (Le Pèlerinage), An-Nûr (La Lumière), Al-Ahzâb (Les Coalisés), Muhammad, Al-Fath (La Victoire éclatante), Al-Hujurât (Les Appartements), Ar-Rahmân (Le Tout-Miséricordieux), Al-Hadîd (Le Fer), Al-Mujâdala (La Discussion), Al-Hashr (L'Exode), Al-Mumtahana (L'Eprouvée), As-Saff (Le Rang), Al-Jumu'a (Le Vendredi), Al-Munâfiqûn (Les Hypocrites), At-Taghâbun (La Grande perte), At-Talâq (Le Divorce), ainsi que les dix premiers versets de la sourate At-Tahrîm (L'Interdiction), Az-Zalzala (La Secousse) et An-Nasr (Le Secours). Le reste du Coran fut révélé à La Mecque. » [52]

Le nombre de versets coraniques

Le nombre des versets coraniques est de six mille. Toutefois, cela fut l'objet de divergences, affirmant que leur nombre est supérieur. Certains

---

[49] S3 V187.
[50] Ahmad (2/263, 305, 495), *Tuhfat Al-Ahwadhî* (7/407), Al-Hâkim (1/101).
[51] At-Tabarî (1/75).
[52] Al-Itqân (1/28).

maintiennent ce nombre, d'autres ont en ajouté deux cent quatre versets, ou encore quatorze versets, ou encore deux cent dix-neuf versets, ou encore deux cent vingt-cinq versets, ou encore vingt-six versets, ou encore deux cent trente-six versets. Cela a été rapporté par Abû 'Amr Ad-Dânî dans son livre intitulé « Al-Bayân ».

Le nombre de mots et de lettres du Coran

Quant aux mots du Coran, Al-Fadl Ibn Shâdhân dit, d'après 'Atâ' Ibn Yasâr, que leur nombre est de soixante-dix-sept mille quatre cent trente-neuf.

Concernant ses lettres, 'Abdu-l-Lâh Ibn Kathîr dit, d'après Mujâhid, qu'ils ont en compté trois cent vingt-et-un mille cent quatre-vingts. Par contre, Al-Fadl dit, d'après 'Atâ' Ibn Yasâr, que leur nombre est de trois cent vingt-trois mille cent quinze. De son côté, Salâm Abû Muhammad Al-Hammânî dit qu'Al-Hajjâj réunit les lecteurs du Coran, ceux qui le mémorisaient et les scribes, puis il leur demanda de lui donner le nombre complet des lettres du Coran. Après en avoir fait le compte, ils arrêtèrent le nombre unanimement à trois cent quarante mille sept cent quarante lettres.

Les autres répartitions du Coran

Ensuite, Al-Hajjâj leur demanda de lui indiquer où se situait le milieu du Coran. Ils trouvèrent qu'il se situe à la dernière lettre de la parole d'Allah dans la sourate Al-Kahf :

﴿ وَلْيَتَلَطَّفْ ﴾

« (...) Qu'il agisse avec tact (...) »[53]. Ils trouvèrent aussi que le premier tiers du Coran se termine à la fin du centième verset de la sourate At-Tawba, le deuxième tiers à la fin du centième ou du cent et unième verset de la sourate Ash-Shu'arâ', et le troisième tiers se termine à la fin du Coran.

Le premier septième du Coran, quant à lui, se termine à la dernière lettre des paroles d'Allah :

﴿ فَمِنْهُم مَّنْ ءَامَنَ بِهِۦ وَمِنْهُم مَّن صَدَّ ﴾

« Certains d'entre eux ont cru en lui, d'autres s'en sont écartés. (...) »[54], le deuxième septième se termine à la dernière lettre du mot suivant, figurant dans les paroles d'Allah de la sourate Al-A'râf :

---

[53] S18 V19.
[54] S4 V55.

﴿ حَبِطَتْ ﴾

« ... **sont vaines** »[55], le troisième septième se termine à la parole d'Allah dans la sourate Ar-Ra'd :

﴿ أُكُلُهَا ﴾

« **ses fruits** »[56], le quatrième septième se termine aux paroles d'Allah dans la sourate Al-Hajj :

﴿ جَعَلْنَا مَنسَكًا ﴾

« (...) **Nous avons assigné un rite sacrificiel** (...). »[57], le cinquième septième se termine aux paroles d'Allah dans la sourate Al-Ahzâb :

﴿ وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ ﴾

« **Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante** (...). »[58], le sixième septième se termine aux paroles d'Allah dans la sourate Al-Fath :

﴿ ٱلظَّآنِّينَ بِٱللَّهِ ظَنَّ ٱلسَّوْءِ ﴾

« (...) **qui pensent du mal d'Allah** (...). »[59], et le dernier septième se termine à la fin du Coran.

Sallâm Ibn Muhammad dit qu'ils avaient appris cela en quatre mois. Par ailleurs, on dit qu'Al-Hajjâj récitait un quart du Coran chaque nuit. Le premier quart du Coran se termine donc à la fin de la sourate Al-An'âm, le deuxième quart se termine à la parole d'Allah dans la sourate Al-Kahf :

﴿ وَلْيَتَلَطَّفْ ﴾

« (...) **Qu'il agisse avec tact** (...). »[60], le troisième quart se termine à la fin de la sourate Az-Zumar et le dernier se termine à la fin du Coran. Cela dit, le Cheikh Abû 'Amr Ad-Dânî rapporte, dans son livre intitulé « Al-Bayân », une répartition complètement différente de celle-là. Allah est plus savant.

---

[55] S7 V147.
[56] S13 V35.
[57] S22 V34.
[58] S33 V36.
[59] S48 V6.
[60] S18 V19.

La répartition du Coran en hizb et en juz'

Il est bien connu que le Coran est réparti en trente juz', tel qu'il est pratiqué dans les écoles coraniques et ailleurs. Nous avons évoqué précédemment le récit parlant de la façon dont les compagnons répartissaient le Coran. Ce récit a été rapporté par l'imam Ahmad dans son « Musnad », Abû Dâwud dans son « Sunan » et Ibn Mâjah, d'après Aws Ibn Hudhayfa qui interrogea des compagnons du Messager d'Allah ﷺ de son vivant sur leur façon de répartir le Coran. Ils répondirent : « Trois[61], cinq, sept, neuf, onze, treize et le Mufassal jusqu'à la fin. »[62]

La signification du terme sourate et son origine

Le sens du terme « sourate » (سُورَة) a suscité des divergences d'opinion quant à son origine. Certains affirment que la sourate vient du mot éminence et élévation. Elle désigne ainsi le rang élevé, ou la muraille qui forme une enceinte. D'autres disent que la sourate fut appelée ainsi, car elle est une partie du Coran et une division, ainsi elle est tirée du mot « as'ar » qui signifie ce qui reste dans le récipient. D'autres encore indiquent qu'elle est appelée ainsi parce qu'elle est complète et parfaite, vu que les Arabes qualifiaient de sourate le chameau parfait. Pour moi, ce terme peut bien désigner le rassemblement et l'encerclement, car la sourate rassemble et entoure ses versets, à l'image de la muraille (sûr - سُور) qui sert d'enceinte. Le pluriel du terme « sourate » (sûrat) en arabe est suwar, sûrât ou suwarât.

La signification du terme « âya »

Le terme « âya » (آيَة - verset) désigne le signe qui marque la rupture entre les différents énoncés, c'est-à-dire que chaque âya se distingue et se détache de l'autre.

Allah le Très-Haut dit :

﴿إِنَّ ءَايَةَ مُلْكِهِۦٓ﴾

﴿(...) Le signe de son investiture (...).﴾[63]

---

[61] Il s'agit là du nombre de sourates. Le compte commence après la sourate Al-Fâtiha, c'est-à-dire à partir de la sourate Al-Baqara. Il est à noter que la répartition du Coran en trente juz' fut l'œuvre d'Al-Hajjâj. Le juz' est reparti en deux hizb, ce qui en fait en tout soixante.

[62] Ahmad (4/9), Abû Dâwud (2/114), Ibn Mâjah (1/427).

[63] S2 V248.

Selon un autre avis, on a appelé âya ainsi, car c'est un prodige que les hommes ne peuvent imiter. Le pluriel du mot « âya » est ây, âyât ou âyây.

La signification du terme « kalima »

Le terme « kalima » (كَلِمَة) désigne un mot, mais il peut être constitué de deux lettres comme « mâ » (مَا) et « lâ » (لَا), etc., ou encore plus de lettres, dix le plus souvent, comme :

﴿ لَيَسْتَخْلِفَنَّهُمْ ﴾

﴿ Il leur donnerait la succession ﴾[64], et :

﴿ أَنُلْزِمُكُمُوهَا ﴾

﴿ devrons-Nous vous l'imposer ﴾[65], et :

﴿ فَأَسْقَيْنَٰكُمُوهُ ﴾

﴿ dont Nous vous abreuvons. ﴾[66]

Parfois une seule kalima constitue un verset entier comme :

﴿ وَٱلْفَجْرِ ۝١ ﴾

﴿ Par l'Aube ! ﴾[67],

﴿ وَٱلضُّحَىٰ ۝١ ﴾

﴿ Par le jour montant ! ﴾[68], et :

﴿ وَٱلْعَصْرِ ۝١ ﴾

﴿ Par le temps ! ﴾[69] Il y a aussi :

﴿ الٓمٓ ۝١ ﴾

﴿ Alif, Lâm, Mîm ﴾[70],

---

[64] S24 V55.
[65] S11 V28.
[66] S15 V22.
[67] S89 V1.
[68] S93 S1.
[69] S103 V1.

﴿ طه ﴿١﴾ ﴾

﴿ **Tâ, Hâ** ﴾[71],

﴿ يس ﴿١﴾ ﴾

﴿ **Yâ, Sîn** ﴾[72],

﴿ حم ﴿١﴾ ﴾

﴿ **Hâ, Mîm** ﴾[73], et :

﴿ حم ﴿١﴾ عسق ﴿٢﴾ ﴾

﴿ **Hâ, Mîm. 'Ayn, Sîn, Qâf.** ﴾[74] Les ulémas de Kûfâ considèrent ces termes comme des kalima, par contre, certains ne les qualifient pas ainsi, disant plutôt qu'ils sont uniquement des lettres débutant les sourates. Abû 'Amr Ad-Dânî dit à ce sujet : « Je ne connais aucune kalima qui constitue à elle seule un verset, à part la parole d'Allah dans sourate Ar-Rahmân :

﴿ مُدْهَآمَّتَانِ ﴿٦٤﴾ ﴾

﴿ **Ils sont d'un vert sombre.** ﴾[75] »

Les termes non arabes dans le Coran

Selon Al-Qurtubî, il y a consensus quant au fait que le Coran ne contient pas d'expression non arabe, hormis quelques noms propres à l'instar d'Ibrâhîm, Nûh et Lût. Contient-il d'autres termes non arabes ? Cela fut l'objet de divergences. Al-Bâqillânî et At-Tabarî, de leur côté, rejetèrent cela en indiquant que les termes non arabes qu'on trouve dans le Coran appartenaient au langage commun.

---

[70] S2 V1.
[71] S20 V1.
[72] S36 V1.
[73] S44 V1.
[74] S42 V1-2.
[75] S55 V64.